

Communiqué sur la revalorisation des masseur-kinésithérapeutes hospitaliers

Saint Laurent du Var , le 16/04/2020

Les masseurs-kinésithérapeutes hospitaliers sont des professionnels de santé paramédicaux transversaux et bon nombre d'entre eux se retrouvent en première ligne lors de cette épidémie de COVID-19, aidés par des confrères libéraux venus leur prêter main forte dans les zones sous tension. En effet, ils sont amenés à pratiquer quotidiennement des actes de kinésithérapie respiratoire notamment dans les services aigus des urgences, de réanimation ou de pneumologie, des actes de mobilisations afin de prévenir des neuromyopathies de réanimation, ils continuent à assurer des gardes et des astreintes en semaine, week-end et jours fériés et enfin, ils sont désormais au premier plan afin de rééduquer les patients en post-réanimation atteints de Covid-19.

Ils constituent, comme les autres acteurs de santé paramédicaux, un maillon essentiel du système de soin hospitalier français.

Or, une des principales causes au déficit d'attractivité de l'exercice hospitalier reste la faible rémunération: un masseur-kinésithérapeute doit être reconnu à son juste niveau, c'est-à-dire bac +5 et payé en tant que tel.

•Etat des lieux :

Grille indiciaire du grade Masseur-kinésithérapeute de classe normale

A Masseur-kinésithérapeute Vérifié le 07/04/2019		Masseur-kinésithérapeute de classe normale		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	441	388	2 ans	1 818,18 €
2	455	398	3 ans	1 865,04 €
3	482	417	3 ans	1 954,07 €
4	509	438	3 ans	2 052,48 €
5	554	470	3 ans	2 202,43 €
6	595	501	3 ans 6 mois	2 347,70 €
7	622	522	4 ans	2 446,11 €
8	649	542	4 ans	2 539,83 €
9	680	566	4 ans	2 652,29 €
10	716	593		2 778,81 €
11	736	608		2 849,10 €

Pour un masseur-kinésithérapeute débutant, souhaitant devenir fonctionnaire de la fonction hospitalière, après 5 années d'études (1 année de LAS ou de PASS (ancienne PACES) + 4 années d'écoles), le salaire est de 1818.18 euros brut soit environ 1500 euros nets !

Grille indiciaire du grade masseur-kinésithérapeute de classe normale de la FPH

-Exemple de la grille indiciaire des IBODE (paramédicales, niveau bac +5) :

Grille indiciaire du grade Infirmier bloc opératoire-Grade 2 ISGS				
A Infirmier bloc opératoire- IBODE Vérifié le 03/01/2019		Infirmier bloc opératoire-Grade 2 ISGS		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	480	416	1 an	1 949,39 €

➔ L'échelon 1 de la grille IBODE correspond à l'échelon 3 de la grille kiné !

• Or, si on compare aux études de kiné (5 ans pour rappel), ils ont 3 années d'école d'infirmier + 18 mois de formation spécialisée pour devenir infirmier de bloc donc 4 ans et demi d'études.

➔ Rien ne justifie cet écart d'échelon en début de carrière.

-Exemple de la grille indiciaire des Sages-Femmes (médicales, niveau bac +5) :

Grille indiciaire du grade Sage-femme 1er grade				
A Sage-femme des hôpitaux-SFH Vérifié le 03/01/2019		Sage-femme 1er grade		
Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	510	439	12n	2 057,16 €

➔ L'échelon 1 de la grille SF correspond à l'échelon 4 de la grille kiné !!

• Or, les Sages-femmes suivent le même cursus afin d'être diplômés à savoir 1 année de LAS ou de PASS (ancienne PACES) + 4 années d'écoles. Mais, ils ont le statut médical et se sont battus pour l'avoir. Ils ont obtenu gain de cause en 2014.

- Enfin, d'après des récentes études, **29 400 € bruts annuels**, c'est le salaire annuel médian des jeunes diplômés (Bac+5) selon l'Apec. Un salaire moyen d'environ **31 700 € bruts annuels** pour les titulaires d'un diplôme en sciences technologiques qui peut s'étendre à **33.000 € bruts annuels** en moyenne pour les diplômés des grandes écoles (de niveau bac +5).

➔ Or, un kinésithérapeute débutant gagne en moyenne **21 818,16 euros brut**.

➔ **POURQUOI une telle différence ?**

• **Faits actuels :**

Le 25 mars 2020 dernier le président de la République, Emmanuel Macron, promet "un plan massif d'investissement et de revalorisation" pour l'hôpital.

Interrogé hier, le 14 avril 2020, **le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a indiqué que le budget de la santé allait augmenter et que les soignants bénéficieront d'une « revalorisation » de leurs revenus. « Il y aura une valorisation [...] On est en train de concerter très largement les représentations syndicales pour voir quelles sont les meilleures méthodes possibles ».**

Actuellement, bon nombre de nos confrères hospitaliers sont contractuels. En effet, la majorité des hôpitaux n'ont plus pour politique de titulariser les soignants et on observe donc une diminution des professionnels titulaires de la fonction publique hospitalière.

A savoir que les contractuels ne bénéficient pas de primes telles que les primes de service ou de 13^{ème} mois.

Depuis bon nombre d'années, les masseur-kinésithérapeutes hospitaliers attendent une revalorisation et d'être enfin payés à leur juste valeur.

Alizé apporte tout son soutien à nos confrères hospitaliers et veillera à ce qu'ils ne soient pas « oubliés » par ces revalorisations et que ces dernières soient applicables également aux agents contractuels.

Le respect de l'engagement de ces professionnels serait de leur donner les moyens d'exercer dignement leur profession et pas seulement de leur accorder une prime, méritée certes, mais qui ne solutionnera pas la problématique de l'attractivité de ces professions.

 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var